

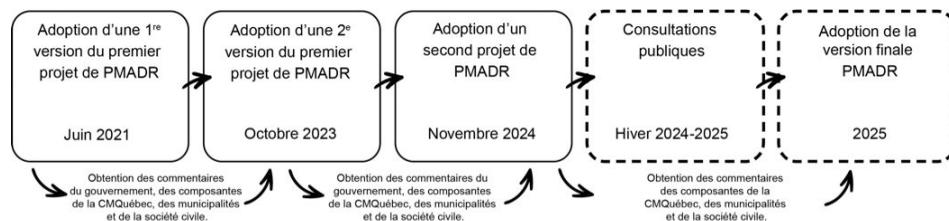
Émis le 20 décembre 2024
Révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec)

Aux personnes de l'agglomération de Québec, de la Ville de Lévis, de la MRC de La Côte-de-Beaupré, de la MRC de La Jacques-Cartier et de la MRC de L'Île-d'Orléans, intéressées par le second projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR).

Avis public est par la présente donné que les membres du conseil de la CMQuébec, à une séance tenue le 21 novembre 2024, ont adopté le second projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) intitulé « Cultiver ensemble des milieux de vie renouvelés et durables ».

Résumé du second projet de PMADR intitulé « Cultiver ensemble des milieux de vie renouvelés et durables » et de ses principaux effets.

Le premier PMAD, principal outil de planification de la CMQuébec, est entré en vigueur en 2012. La révision du PMAD a été amorcée pour intégrer les travaux réalisés, notamment en matière de protection des sources d'eau potable, de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent et de développement durable. Cette révision tient compte de plusieurs éléments, dont la législation en vigueur, les politiques gouvernementales, les réalités territoriales, les enjeux socio-économiques, et la vision stratégique de la CMQuébec.



Suite à l'entrée en vigueur du PMADR, prévue à la fin de l'année 2025 ou au début de l'année 2026, toutes les municipalités régionales de comté (MRC) se trouvant sur le territoire de la CMQuébec devront s'y conformer en adoptant un règlement modifiant leur schéma d'aménagement et de développement. Par la suite, les municipalités devront à leur tour adapter leur plan d'urbanisme en conséquence, ce qui entraînera des modifications à la réglementation locale.

Grands défis à surmonter à l'horizon 2041

La CMQuébec a identifié, au cours de la révision, plusieurs défis à l'horizon 2041 sur lesquels elle souhaite s'attarder :

- Assurer la qualité des milieux de vie
- Limiter l'expansion du milieu urbanisé
- Conserver les milieux naturels
- Viser la sécurité alimentaire
- Atteindre la carboneutralité

10 orientations pour répondre à ces défis

Le second projet de PMADR s'articule autour de 10 orientations, 30 objectifs et 74 critères, accompagnés de cibles collectives à atteindre d'ici 2041. Ces cibles permettront d'évaluer les progrès en matière d'aménagement et de développement durable.

- Favoriser la mise en place de milieux de vie durables et contribuant à la santé de la population.
- Structurer l'occupation du territoire selon la mobilité durable.
- Orienter la croissance urbaine vers des localisations optimales pour assurer une occupation durable du territoire.
- Mettre en valeur le territoire agricole et améliorer la sécurité alimentaire de la population.
- Reconnaître les paysages et le patrimoine comme des richesses collectives contribuant à la qualité de vie et à l'identité culturelle du territoire.
- Accroître le bien-être de la population et le rayonnement du territoire par la mise en œuvre de la Trame verte et bleue métropolitaine.
- Conserver des milieux naturels et leurs services écosystémiques.
- Gérer durablement la ressource en eau.
- Accroître la résilience face aux aléas d'origine naturelle et anthropique.
- Soutenir un aménagement du territoire favorable à une transition climatique juste.

Le second projet de PMADR a été élaboré en concertation avec les élus municipaux et le personnel administratif des territoires de la CMQuébec. Des partenaires de la société civile et des municipalités du territoire de la CMQuébec ont également participé à l'émergence d'idées via la plateforme Web *Bâtir ensemble* de la CMQuébec ainsi qu'en participant aux diverses rencontres et ateliers tenus lors de deux processus de consultation s'étant déroulés à l'automne 2021 et à l'hiver 2024 (<https://www.batirensemble.cmquebec.qc.ca/>).

Conformément à l'article 56.12.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le second projet de PMADR doit être soumis à au moins une assemblée publique sur le territoire de chacune des composantes de la CMQuébec, à savoir l'agglomération de Québec, la Ville de Lévis, la MRC de L'Île-d'Orléans, la MRC de La Côte-de-Beaupré et la MRC de La Jacques-Cartier. Ces assemblées permettront de fournir l'information nécessaire à la compréhension du second projet de PMADR et de permettre aux citoyens, aux groupes, aux organismes et aux entreprises du territoire d'être entendus sur le sujet.

Assemblées publiques

La démarche de consultation publique de la CMQuébec portant sur le second projet de PMADR prévoit la tenue de sept (7) assemblées qui auront lieu du **27 janvier au 27 février 2025** pour entendre les questions, points de vue, mémoires et commentaires de la population. Elles sont planifiées comme suit :

Date et heure	Lieu	Adresse
Lundi 27 janvier 2025 de 18 h 30 à 21 h	MRC de La Jacques-Cartier (secteur ouest)	SALLE DE CONSEIL MRC de La Jacques-Cartier 60, rue Saint-Patrick Shannon (Québec) G3S 1P8
Mardi 4 février 2025 de 18 h 30 à 21 h	MRC de La Côte-de-Beaupré	SALLE DE CONSEIL MRC de La Côte-de-Beaupré 3, rue de la Seigneurie Château-Richer (Québec) G0A 1N0
Judi 6 février 2025 de 18 h 30 à 21 h	MRC de La Jacques-Cartier (secteur est)	SALLE PHILIPPE-LAROCHE Centre communautaire de la Municipalité de Lac-Beauport 46, chemin du Village Lac-Beauport (Québec) G3B 1R2
Mardi 11 février 2025 de 18 h 30 à 21 h	Agglomération de Québec	SALLE DE CONSEIL Édifice Andrée-P.-Boucher 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6
Judi 13 février 2025 de 18 h 30 à 21 h	Ville de Lévis	SALLE DE CONSEIL Hôtel de ville de Lévis 2175, chemin du Fleuve Lévis (Québec) G6W 7W9
Mardi 18 février 2025 de 18 h 30 à 21 h	MRC de L'Île-d'Orléans	GYMNASÉ DE L'ÉCOLE SAINT-FAMILLE DE L'ÎLE-D'ORLÉANS 2482, chemin Royal Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3P0
Judi 27 février 2025 de 14 h à 16 h 30	Territoire de la CMQuébec	Séance virtuelle (Zoom) https://us02web.zoom.us/j/81482392528

Présidence des assemblées publiques

Les assemblées publiques sont présidées par une commission consultative, constituée en vertu des articles 41 et suivants de la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*. Cette commission est formée de cinq élus membres du conseil de la CMQuébec, soit un représentant pour chacun des territoires composant la CMQuébec.

- Sébastien Couture, président de la commission et préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- Guy Dumoulin, vice-président de la commission et conseiller municipal à la Ville de Lévis
- Marie-Josée Asselin, membre de la commission et conseillère municipale à la Ville de Québec
- Marie-Pierre Boucher, membre de la commission et conseillère municipale à la Ville de Québec
- Lina Labbé, membre de la commission et préfète de la MRC de L'Île-d'Orléans
- Pierre Lefrançois, membre de la commission et préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Dépôt et présentation d'un commentaire ou d'un mémoire

Le second projet de PMADR ainsi que le résumé contenu au présent avis peuvent être consultés au bureau de la CMQuébec, et ce, durant les heures de bureau. Ils sont également disponibles au bureau des MRC dont tout ou partie du territoire est compris dans celui de la CMQuébec et des MRC dont le territoire est contigu à celui de la CMQuébec. Ces documents peuvent aussi être consultés sur le site Internet de la CMQuébec ainsi que sur la plateforme de participation citoyenne de l'organisation, *Bâtir ensemble* (https://cmquebec.qc.ca/wp-content/uploads/2024/11/CMQuebec_2e-projet-PMADR_2024_Nov-2024_final_diffusion_2.pdf).

Que vous soyez citoyen.ne ou représentant.e d'un organisme ou d'une entreprise, vous avez la possibilité de vous exprimer sur le projet. Vous pouvez déposer un commentaire ou un mémoire en remplissant le formulaire prévu à cet effet **au plus tard le 28 février 2025 à 17 h** sur la plateforme de participation citoyenne *Bâtir ensemble* (<https://www.batirensemble.cmquebec.qc.ca/>).

L'expression des opinions, commentaires et suggestions des citoyens, organismes et entreprises sont les bienvenus lors des assemblées publiques. Que vous ayez ou non déposé un commentaire ou un mémoire, il est possible de venir exprimer votre opinion lors d'une des sept séances prévues. **Pour ce faire, il est requis de s'inscrire en transmettant un courriel à l'adresse consultations@cmquebec.qc.ca et en indiquant votre nom, votre ville ou municipalité, ainsi que la séance au cours de laquelle vous souhaitez présenter votre commentaire ou mémoire. Merci de prendre note qu'une période de 5 minutes par intervenant sera prévue pour chacune des interventions.**

Informations additionnelles

Le public est invité à consulter régulièrement la plateforme de consultation *Bâtir ensemble* de la CMQuébec pour prendre connaissance des mises à jour (<https://www.batirensemble.cmquebec.qc.ca/>).

Différentes capsules enregistrées afin de présenter la démarche de révision ainsi que le contenu du PMADR y sont offertes. De plus, un résumé du second projet de PMADR sous la forme d'un schéma résumé y est disponible.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la coordonnatrice aux communications :

Isabelle Vaillancourt
isabelle.vaillancourt@cmquebec.qc.ca

Québec, le 20 décembre 2024

La secrétaire corporative,
Myriam Poulin, avocate